



Luxembourg, le 23 septembre 2026

Conférence de presse pour la rentrée académique 2026/2027

Bilan du Gouvernement

À mi-parcours de la législature 2023–2028, l'ACEL souhaite dresser un premier bilan de la place accordée aux étudiant·es dans l'action du Gouvernement.

Création d'un Master en médecine & développement des études médicales et de nouvelles spécialisations

L'ACEL constate que les travaux préparatoires à la création d'un Master en médecine ont débuté, notamment à travers l'analyse des conditions nécessaires à sa mise en place.. Une deuxième phase devra désormais permettre d'approfondir ces travaux avec les différents acteurs concernés et de définir les conditions concrètes d'une formation médicale au Luxembourg.

Parallèlement, le projet de loi n°8778 prévoit la création de trois nouvelles spécialisations médicales, avec une première entrée d'étudiant·es envisagée en 2027. L'ACEL considère le développement de formations médicales au Luxembourg comme une évolution importante, tout en soulignant que les spécialisations prévues ne correspondent pas nécessairement aux besoins prioritaires de l'ensemble des étudiant·es.

Création de trois nouveaux Masters en sciences de l'éducation

L'accord de coalition prévoit la création de trois Masters de 60 ECTS dans les domaines du développement de l'école et de l'enseignement, de l'inclusion et de la gestion scolaire, également proposés en cours d'emploi. Les trois programmes, comprenant 60 ECTS et proposés à temps partiel, ont été introduits à l'Université du Luxembourg à partir de la rentrée 2024/2025. La promesse a donc été

tenue. L'ACEL salue cette mise en œuvre et accueille favorablement le développement de ces possibilités de formation.

Dialogue régulier avec les associations d'étudiants

Nous saluons le dialogue engagé sur les dossiers qui les concernent directement, notamment dans le cadre de la réforme des aides financières pour études supérieures. Cette démarche constitue, pour l'ACEL, un exemple positif de la manière dont l'ACEL peuvent être associés à l'élaboration des politiques qui les concernent. Nous revendiquons que cette approche puisse être appliquée à d'autres dossiers à l'avenir et continuera à s'engager pour être davantage impliquée dans les processus de consultation.

Analyse de l'introduction d'un système de vote électronique

L'accord de coalition prévoit d'analyser l'introduction d'un vote électronique, notamment pour faciliter la participation des électeurs résidant à l'étranger. L'ACEL est favorable à l'introduction d'un vote électronique, étant donné que celui-ci faciliterait le vote des étudiants résidant à l'étranger. En avril 2026, la Chambre des Députés a adopté une motion demandant au Gouvernement d'élaborer un projet de vote électronique à distance. La promesse peut donc être considérée comme avancée, mais pas encore finalisée.

Valorisation du bénévolat par des badges numériques

L'accord de coalition prévoit de valoriser le bénévolat au moyen de badges numériques permettant de reconnaître l'engagement et les compétences acquises. Des instruments de valorisation existent déjà, mais aucun système national de badges numériques n'a encore été mis en place. L'ACEL accueille favorablement cette mesure et considère qu'un tel système constituerait une reconnaissance supplémentaire de l'engagement bénévole des étudiant·es.

Pilier Représentation

Intro

Le pilier « Représentation » de l'ACEL représente les étudiant·e·s auprès des autorités et défend leurs droits. Dans ce contexte, l'ACEL entretient un dialogue régulier avec les ministères responsables, notamment le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, ainsi que le ministère du Travail. L'ACEL n'est cependant pas seulement active au niveau national, elle aide également les étudiant·e·s à l'étranger lorsqu'ils rencontrent des problèmes avec les autorités.

Logement et transport étudiants

Au cours des derniers mois, l'ACEL a finalisé l'analyse de son enquête sur le logement et la mobilité étudiante, lancée en septembre 2025. Les résultats détaillés ainsi que l'ensemble de nos revendications sont repris dans l'étude publiée à cette occasion, accompagnée de notre communiqué de presse du 21 septembre 2026.

L'enquête confirme avant tout deux difficultés majeures pour les étudiant·es au Luxembourg : le manque de logements étudiants abordables et des temps de trajet encore trop importants vers les différents campus, notamment pour les étudiant·es qui ne résident pas dans le sud du pays. Plus de la moitié des participant·es décrivent l'accès à un logement de l'Uni.lu comme difficile, tandis que de nombreux étudiant·es qui dépendent des transports publics considèrent encore leurs trajets comme trop longs ou insuffisamment fiables.

Sur cette base, l'ACEL revendique notamment une augmentation substantielle de l'offre de logements étudiants, avec un objectif de 1.600 logements d'ici 2030 contre 1.071 fin septembre 2026, davantage de transparence dans leur attribution ainsi qu'une loi nationale dédiée aux logements étudiants afin d'uniformiser la construction de ceux-ci. En matière de mobilité, nous demandons notamment une meilleure prise en compte des principaux axes empruntés par les étudiant·es, davantage de connexions directes vers les campus depuis les régions qui en sont les plus éloignées, un développement des offres flexibles à la demande dans les zones rurales, ainsi qu'une réévaluation de la liaison entre Belval et le Kirchberg.

L'analyse ne repose cependant pas uniquement sur les réponses à l'enquête. Au cours des derniers mois, nous avons également échangé avec différents acteurs concernés afin de confronter nos résultats aux réalités vécues par les étudiant·es et de préciser nos revendications.

Nous avons désormais entamé la phase de suivi politique du dossier. Les résultats et revendications ont été présentés aux ministres compétents ainsi qu'au rectorat de l'Université du Luxembourg. Pour l'ACEL, la publication de l'étude ne constitue donc pas la fin de ce travail, mais le point de départ pour obtenir des améliorations concrètes. Logement et mobilité doivent en effet être pensés ensemble. En effet, lorsqu'un

logement abordable à proximité du campus n'est pas disponible, des connexions rapides, directes et fiables deviennent d'autant plus essentielles.

Reforme de l'AideFi

Depuis le 1er août 2026, la nouvelle loi relative à l'AideFi est entrée en vigueur. Cette réforme fait suite à un processus engagé après les élections législatives de 2023, au cours duquel l'ACEL a été étroitement impliquée. Le 24 octobre 2024, une déclaration d'intention a ainsi été signée entre l'ACEL et le ministère de l'Enseignement supérieur, établissant 15 points prioritaires pour la réforme. Ces différents points sont ensuite intégrés au projet de loi n°8636, adopté par la Chambre des Députés le 28 juin 2026.

Pour l'ACEL, cette réforme constitue une avancée concrète sur plusieurs revendications portées de longue date. Parmi les principales mesures figurent notamment la réduction du plafond du taux d'intérêt du prêt étudiant de 2 % à 1,8 %, l'augmentation de 5 % de la bourse de mobilité, ainsi que la prise en charge de certains frais liés aux candidatures, notamment les tests de langue, les plateformes de candidature, les traductions ou encore la conversion des notes.

La réforme introduit également le statut de l'étudiant·e à temps partiel, permettant de bénéficier d'une demi-aide financière. Cette mesure apporte davantage de flexibilité au système et permet de mieux prendre en compte les situations dans lesquelles un cursus à temps plein n'est pas possible.

Les dispositions concernant les étudiant·es se trouvant dans une situation grave et exceptionnelle sont également renforcées. Les montants pouvant être accordés par la commission compétente sont augmentés et indexés. La composition de cette commission évolue par ailleurs avec l'intégration d'un·e psychiatre, afin de mieux prendre en compte les situations liées notamment à la santé mentale et leur impact sur le parcours d'études.

L'ACEL considère ainsi que ses revendications centrales sont concrètement transposées dans le nouveau cadre légal. La réforme améliore à plusieurs niveaux l'accès aux aides financières et adapte davantage le système aux réalités auxquelles les étudiant·es sont confronté·es.

Pour l'ACEL, cette réforme constitue une avancée importante, mais l'AideFi doit continuer à évoluer en fonction des réalités financières des étudiant·es. L'augmentation du coût de la vie, des loyers et des frais liés aux études à l'étranger restent des enjeux centraux. Le système doit donc rester suffisamment flexible pour répondre aux besoins réels des étudiant·es.

Reforme du Fonds Nationale de la Recherche - AFdoc

L'ACEL salue la réforme du financement du doctorat portée par le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur et le Fonds National de la Recherche (FNR), dont l'objectif est notamment de renforcer l'accompagnement des étudiant·es souhaitant entreprendre un doctorat. La réforme apporte plusieurs changements importants dans le financement et l'encadrement des doctorant·es. L'AFdoc remplace ainsi l'ancien système AFR.

Nous saluons notamment la mise en place de deux appels à candidatures par an, permettant aux candidat·es de soumettre leur projet plus régulièrement. Nous accueillons également favorablement la suppression du nombre maximal de financements pouvant être accordés lors de chaque appel. Selon les nouvelles modalités établies par le ministère et le FNR, tout projet jugé pertinent et répondant aux critères définis pourra en principe bénéficier d'un financement. Cette nouvelle approche devrait ainsi permettre, en théorie, à un plus grand nombre d'étudiant·es de réaliser un doctorat.

L'ACEL reste cependant attentive à plusieurs points qui suscitent encore des interrogations et que nous avons déjà soulevés auprès du FNR et du ministère. Nous nous interrogeons notamment sur la définition d'un « projet pertinent » pouvant bénéficier d'un financement. Les critères actuellement établis nous semblent encore trop peu précis. Nous craignons que, malgré l'objectif affiché d'augmenter le nombre de doctorats financés, des critères trop flous puissent, dans la pratique, conduire à un nombre de projets financés finalement peu différent de celui de l'ancien système.

La faisabilité financière de ce nouveau modèle soulève également des questions. Si tout projet répondant aux critères peut être financé sans limitation du nombre de projets par appel, cela implique de disposer d'un budget suffisamment important pour pouvoir dépasser largement le volume de financements accordés dans l'ancien système.

Enfin, l'ACEL reste particulièrement attentive à la situation des doctorant·es dont le projet ne serait pas financé par le FNR. Avec la réforme, les doctorant·es ne relèvent plus du système AideFi et sont désormais censés être accompagnés par le FNR. Or, cet accompagnement repose notamment sur l'obtention d'un financement du FNR. De nombreux étudiant·es, notamment à l'étranger, ont aujourd'hui recours à d'autres formes de financement. Nous restons donc dans l'attente de précisions quant à la manière dont leur accompagnement sera assuré dans le nouveau système.

Face à ces différentes interrogations, l'ACEL entend suivre de très près la mise en œuvre de la réforme dans les prochaines années. Nous souhaitons évaluer nous-mêmes son impact réel et son efficacité, tout en maintenant un contact étroit avec les doctorant·es au Luxembourg et à l'étranger afin de recueillir leur expérience et d'identifier les éventuelles difficultés liées à sa mise en œuvre.

La loi sur les stages

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les stages en juin 2020, les stages d'une durée d'au moins quatre semaines doivent obligatoirement être rémunérés. Si l'ACEL avait accueilli favorablement ce principe, elle avait rapidement attiré l'attention sur plusieurs difficultés d'application. Certaines avancées ont depuis été obtenues, notamment l'extension de l'obligation d'indemnisation aux stages effectués dans les professions réglementées ainsi que la prise en charge, par l'État, des indemnités dans certains secteurs de la santé et du social.

Prévue dès 2022 par la motion 3202 de la Chambre des députés, l'évaluation de la loi n'a été lancée qu'en 2025, après des sollicitations répétées de l'ACEL. L'association a ainsi attendu trois années supplémentaires pour recevoir un rapport relativement succinct, qui ne répond pas à ses attentes et dont la méthodologie présente plusieurs limites. Certains secteurs particulièrement concernés par les stages, notamment la santé et l'éducation, ne sont pas représentés. Le rapport indique avoir recueilli un peu plus de 300 réponses, sans préciser combien de personnes ont effectivement reçu les questionnaires. Il est

donc impossible de connaître le taux de participation et d'évaluer pleinement la représentativité des résultats.

L'enquête ne distingue par ailleurs pas les stages obligatoires des stages facultatifs, alors que ces deux catégories sont soumises à des règles différentes dans la loi. Lorsqu'une entreprise indique ne pas avoir rémunéré un stage, le rapport ne précise pas si celui-ci durait moins de quatre semaines et pouvait donc légalement ne pas être indemnisé, ou si l'obligation légale n'a pas été respectée. Ces lacunes limitent fortement les conclusions qui peuvent être tirées des données recueillies.

Le rapport confirme également un manque d'information aussi bien chez les stagiaires que chez les employeurs. Malgré ce constat, il ne propose pas de mesures concrètes permettant d'améliorer la connaissance et l'application de la législation. Le ministère ne se prononce pas davantage sur les problèmes de sécurité sociale soulevés par l'ACEL, notamment sur le régime limité applicable aux stages de moins de trois mois et sur le calcul des cotisations sociales pour les stages plus longs.

Au terme de cette évaluation longtemps attendue, le ministère conclut qu'aucune réforme majeure ne serait nécessaire, notamment parce que les employeurs et les stagiaires portent des appréciations différentes sur plusieurs aspects de la loi, en particulier sur le niveau de l'indemnisation. Pour l'ACEL, l'existence d'intérêts divergents ne peut cependant justifier l'inaction ni dispenser le législateur de rechercher un équilibre garantissant les droits et la protection des stagiaires.

L'ACEL considère ainsi que cette évaluation ne permet ni de mesurer pleinement les effets de la législation ni d'apporter des réponses aux difficultés constatées sur le terrain. Elle continuera à demander des mesures concrètes concernant l'indemnisation, la sécurité sociale, les délais de paiement, l'information des parties concernées et la protection contre les abus. L'association entend également renforcer le dialogue avec le Gouvernement et le patronat afin que les stages conservent leur vocation première de formation et d'orientation professionnelle et ne puissent servir de main-d'œuvre temporaire à moindre coût.

Pension

Depuis l'année dernière, l'ACEL continue de suivre activement le dossier des pensions et de défendre la nécessité d'associer les jeunes aux réflexions sur l'avenir du système. Après plusieurs échanges avec les syndicats, le patronat et le gouvernement l'année dernière, nous avons rencontré début mai, ensemble avec le Jugendrot et la CNEL, la ministre de la Sécurité sociale, Martine Deprez.

Lors de cette entrevue, la ministre nous a proposé de participer à un groupe de travail permettant aux organisations de jeunesse de soumettre leurs propres questions et pistes de réflexion concernant l'avenir du système de pensions. Celles-ci seront ensuite analysées par l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), afin d'en examiner la faisabilité et les effets potentiels. Pour l'ACEL, il s'agit d'une étape importante afin que la voix des jeunes ne soit pas uniquement évoquée dans le débat, mais qu'elle puisse également contribuer concrètement aux réflexions.

Afin de préparer ces travaux, l'ACEL a également consulté ses cercles membres et leur a donné la possibilité de soumettre leurs propres idées et propositions. Dans ce contexte, nous avons élaboré un

document d'information détaillé sur le fonctionnement du système de pensions, afin de permettre une discussion aussi informée que possible. Pour l'ACEL, il est important de ne pas imposer d'emblée une solution toute faite, mais d'examiner différentes pistes et de poser les questions nécessaires pour évaluer leurs conséquences à long terme.

Le 26 juin, une première réunion du groupe de travail a eu lieu auprès de l'IGSS, avec le Jugendrot et la CNEL. À cette occasion, l'ACEL a soumis douze questions, qui ont été abordées individuellement avec les experts de l'IGSS. Nous avons déjà reçu un premier retour concernant les possibilités d'analyse de certaines propositions ainsi que les éventuelles difficultés méthodologiques ou pratiques.

L'IGSS procède désormais à une analyse plus approfondie de ces différentes questions. Une prochaine réunion est prévue en octobre, lors de laquelle nous devrions recevoir un retour plus concret sur les analyses qui peuvent être réalisées et sur celles qui présentent davantage de difficultés. Des résultats plus détaillés concernant les questions actuellement étudiées sont attendus d'ici la fin de l'année. Par la suite, les organisations de jeunesse auront également la possibilité de soumettre de nouvelles questions.

L'IGSS nous a par ailleurs confirmé qu'une publication des résultats de ces travaux est prévue à l'issue du processus. L'ACEL salue cette démarche, qui permettra également de rendre les analyses accessibles au public et d'alimenter le débat sur la base de données concrètes.

Pour l'ACEL, notre rôle n'est pas d'élaborer seuls une réforme complète du système de pensions, mais de veiller à ce que les intérêts des étudiants et des jeunes générations soient pris en compte. Nous continuerons donc à accompagner ce processus et à défendre une approche qui offre aux jeunes une perspective à long terme, tout en veillant à ce que leur participation aux discussions sur l'avenir du système soit réelle et continue.

Pilier Information

Intro

Le pilier "Information" représente un élément essentiel au sein de l'ACEL. Sa principale mission consiste à informer les élèves et les étudiant·e·s sur les possibilités d'études. Pour accomplir cette mission de manière optimale, l'ACEL s'engage à créer des opportunités et événements tout au long de l'année, permettant ainsi aux futur·e·s étudiant·e·s d'acquérir des informations précieuses sur la vie étudiante. Ces informations sont dispensées lors de séances d'information organisées dans divers lycées, ainsi que lors de la "Foire de l'Étudiant". De plus, l'ACEL est fière d'avoir pu mettre en place, une nouvelle fois, le "Student fir 1 Dag" pendant les vacances de pâques et en automne, dans plusieurs villes universitaires.

Séances d'Information

Durant l'année académique 2025/2026, l'ACEL a participé à des séances d'information dans 17 lycées différents et l'université du Luxembourg, dans le but d'éclairer les élèves sur les opportunités offertes par les études supérieures. Notre association assure cette information au moyen d'une présentation qui couvre divers aspects, notamment les domaines d'études disponibles, les démarches administratives, l'accès aux universités, ainsi que la vie étudiante en général. Ces séances d'information sont fréquemment suivies d'une session de questions-réponses ou d'un stand informatif, offrant ainsi aux élèves la possibilité d'entrer en contact avec l'ACEL et d'accéder à nos nombreuses publications et gadgets. Afin de gagner en visibilité auprès des lycées, l'ACEL est en étroite collaboration avec la Maison de l'Orientation et est devenue partenaire de son nouveau site web, extraklass.lu.

Entre le 20 octobre 2025 et le 17 juin 2026, l'ACEL s'est rendue dans les lycées et universités suivants: École de Commerce et de Gestion; École Internationale Mondorf-les-Bains; Lycée des Garçons Luxembourg; Lycée des Arts et Métiers; Lycée Technique de Bonnevoie; Ecole Nationale de Santé Luxembourg; Lycée des Garçons Esch/Alzette; Lycée Guillaume Kroll; Lycée Mathias Adam; Attert-Lycée Redange; Lycée Hubert Clement Esch; Lycée Classique de Diekirch; Lycée Edward Steichen Clervaux; Lycée Technique d'Ettelbruck; Lycée Technique Agricole; Lycée Michel Lucius; Lycée Robert Schuman Luxembourg

Student fir 1 Dag

Chaque année, pendant les vacances de Pâques, l'ACEL organise, en collaboration avec ses cercles d'étudiant·e·s luxembourgeois·e·s, des excursions d'une journée dans différentes villes universitaires. Ces excursions permettent aux élèves de première de se familiariser avec la vie étudiante, la ville et l'université de leur choix, en visitant notamment les auditoriums, les bibliothèques et d'autres bâtiments universitaires. L'objectif de cet événement est de faciliter leurs choix en matière d'études futures. Tout au long de la journée, des étudiant·e·s luxembourgeois·e·s encadrent les élèves lors des visites et leur fournissent des informations de première main.

Cette année, des excursions ont été prévues dans 23 villes étudiantes de plus de 7 pays différents.

En tout, 12 villes ont été desservies en bus, 1 l'a été par train et 2 villes l'ont été en avion. Dans les 2 villes où le transport en avion a été prévu, les étudiant.e.s avaient également la possibilité de choisir leur propre mode de déplacement. Enfin, en ce qui concerne les 6 villes où l'ACEL n'a pas organisé le transport, les futur.e.s étudiant.e.s ont eu la liberté de l'organiser eux-mêmes, ce qui leur a également permis de gérer la durée de leur voyage.

Au total, 304 participant.e.s ont assisté au "Student fir 1 Dag" et étaient présents à au moins une journée d'informations dans une des villes européennes proposées, telles qu'Aix-la-Chapelle, Amsterdam, Belval (Uni.lu), Berlin, Bonn, Bruxelles, Cologne, Düsseldorf, Fribourg-en-Brigau, Fribourg (CH), Heidelberg, Innsbruck, Kaiserslautern, Karlsruhe, Lausanne, Liège, Maastricht, Munich, Nancy, Paris, Sarrebruck, Strasbourg, Trèves, Vienne, Zurich ou les domaines médecine, psychologie, économie, sciences politiques et sociétales, sciences d'information, droit, sciences naturelles, pédagogie.

La troisième édition du "Fachspezifische Student fir 1 Dag" a également été réalisée en mars 2026. Cette année, les élèves ont eu la possibilité de découvrir 7 domaines d'études et d'entrer en contact avec des étudiant.e.s des cercles et des professionnels. Afin de garantir une séance d'information plus tôt dans l'année académique, l'ACEL organise une deuxième édition en 2026. Sur le campus de Belval, le 28 novembre, les 7 cercles suivants prépareront des présentations et des workshops : soins infirmiers, médecine, droit, sciences politiques et sociétales, ingénieurs, socio-éducative et pédagogique, économiques et commerciales.

Studenteguide.lu

Ce qui existait auparavant sous forme de trois brochures informatives distinctes, à savoir le "Guide du futur étudiant", le "Guide du futur diplômé" et le "De Studenteguide", sera regroupé à partir d'octobre 2025 sur le site web global studenteguide.lu . „De Studenteguide“ restera disponible en version imprimée et sera distribué aux lauréats du secondaire avec leur diplôme.

L'ACEL fait ainsi un pas important vers la durabilité et permet aux élèves d'accéder aux informations contenues dans les guides tout au long de l'année, de manière actualisée et facilement accessible.

Les catégories du site web sont les suivantes:

- Studielänner
- Studiefächer
- BTS
- Aarbechtswelt
- Perspektiven
- Liewen

Ainsi, l'ensemble des contenus des anciens guides est désormais disponible sur le site web. En plus de la mise à jour soignée des informations existantes, l'ACEL a également ajouté de nouveaux articles, notamment sur le FNR, les études en situation de handicap, le ministère du Travail et la Maison de l'Orientation.

“De Studenteguide” reste également accessible sur les séances d’information dans les Lycées et la Foire de l’étudiant, ça sera donc la huitième édition de la brochure et la publication complémentaire pour le site studenteguide.lu.

Foire de l'Étudiant

Pour la 40e édition, le MESR et l’ACEL ont réformé l'emplacement et le concept de la foire de l’Étudiant. Cette année, la Foire de l’Étudiant aura lieu le 29 et 30 octobre au Centre National Sportif et Culturel – la Coque.

Lors de la Foire en présentiel, les élèves des classes terminales auront l'opportunité de se renseigner sur les études supérieures et la vie étudiante. Ils pourront échanger avec des représentant·e·s d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'avec des associations et des cercles d'étudiant·e·s. Comme chaque année, l'ACEL sera présente, ainsi que plus de 35 cercles membres issus de différentes villes universitaires et domaines d'études. Pendant deux jours, cet événement offrira aux élèves et étudiant·e·s l'opportunité de se renseigner sur les différentes filières d'études, les nombreuses institutions universitaires et la vie estudiantine et d'entrer en contact avec les différent·e·s exposant·e·s.

Événement clé pour accompagner les élèves des classes terminales (classes de 2e et 1re) dans leurs choix d’avenir, la Foire de l’Étudiant franchit cette année une étape importante. Son format évolue afin de mieux répondre aux attentes des jeunes et de refléter les transformations du paysage éducatif et professionnel.

Ainsi, l’édition 2026 proposera une structure enrichie et plus diversifiée.

La Foire intégrera, en complément des domaines traditionnellement dédiés à l’enseignement supérieur :

- un pôle dédié à l’orientation professionnelle, regroupant des informations sur les métiers et la vie professionnelle ;
- un espace renforcé consacré à l’engagement des jeunes, mettant en avant les initiatives citoyennes, associatives et culturelles.

Ces évolutions servent à accompagner les jeunes dans la construction de leur projet d’avenir, qu’il soit académique, professionnel ou bénévole.

Ces échanges entre le MESR et l’ACEL ont permis d’adapter le format de l’événement aux besoins exprimés par les étudiants et de garantir une expérience enrichissante pour l’ensemble des visiteurs.

Pilier Regroupement

Intro

Le pilier « Regroupement » a comme objectif d'assembler les étudiant·e·s des différentes villes. Pour réaliser cet objectif, ce groupe de travail de l'ACEL organise chaque année plusieurs événements comme « De Studentebal », le « Quizowend » et le Tournoi de Noël.

De Studentebal

Cette année, l'ACEL a célébré la 25e édition de son événement traditionnel « De Studentebal ». À cette occasion, jusqu'à 4 000 participant·e·s ont pu se retrouver dans la rue du Bouillon pour profiter d'une soirée festive et conviviale.

Dès la fin de l'édition précédente, la préparation de l'événement de cette année a été entamée afin qu'il puisse se dérouler au mois de juillet. Après plusieurs mois de planification et de préparation, l'ACEL a pu mettre sur pied, en collaboration avec ses cercles membres, ses partenaires et la Ville de Luxembourg, le plus grand bal étudiant en plein air du pays.

Le « De Studentebal » se distingue notamment par son concept unique. Bien que l'organisation générale de l'événement soit principalement assurée par l'ACEL, les cercles membres ont la possibilité de s'inscrire par équipes de deux ou trois afin d'obtenir l'un des nombreux comptoirs présents sur le site. Chaque équipe peut alors y proposer une boisson spéciale, notamment sous la forme d'un cocktail. Ce concept permet d'offrir une grande diversité de boissons, tout en mettant en avant les différentes cultures et traditions des cercles étudiants provenant de différentes villes.

Un autre aspect important de ce concept réside dans la redistribution des bénéfices. En effet, les bénéfices générés par l'événement sont intégralement reversés aux cercles participants. Ceux-ci peuvent ensuite utiliser ces recettes afin de soutenir leurs membres et de proposer davantage d'activités tout au long de l'année académique.

Pour cette 25e édition, 31 cercles ont participé au « De Studentebal ». Parmi eux, 30 ont proposé leur propre cocktail, tandis qu'un cercle a choisi de proposer un barbecue aux visiteur·euse·s.

Grâce à la présence de nos musicien·ne·s et de nos DJ — DJ Hofmeister, DJ Bluesound, DJ Davo et DJ Spyn — plus de 4 000 personnes ont pu profiter d'une soirée musicale et festive inoubliable.

Afin de marquer cette 25e édition, plusieurs animations spéciales ont également été mises en place. Parmi celles-ci figuraient notamment la liqueur « MirACEL » ainsi qu'une station photo spécialement aménagée sur le thème de la 25e édition, permettant aux participant·e·s de garder un souvenir de cette édition particulière.

La présence de notre équipe de secouristes, devenue au fil des années un partenaire fiable de l'événement, a une nouvelle fois contribué au bon déroulement de la soirée. EldoRadio était également présent avec un stand et a proposé une session live directement depuis l'événement.

Enfin, plusieurs nouveautés sont venues enrichir cette édition. Le « SchlagerLager », ainsi que la présence de différentes équipes dans le cadre d'une collaboration avec le ministère de la Santé, ont constitué de beaux ajouts au « De Studentebal ».

Cette 25e édition a ainsi permis à l'ACEL, à ses cercles membres, à ses partenaires et aux milliers de participant·e·s de célébrer ensemble un événement devenu incontournable de la vie étudiante luxembourgeoise.

Les Intercercles, le Quizowend et le Tournoi de Noël

Un « Intercercle » est un événement où plusieurs cercles d'étudiant·e·s (au moins 2 cercles externes et 8 personnes des cercles externes) se rencontrent pour un événement au Luxembourg ou à l'étranger. Jusqu'à présent, 18 Intercercles ont été organisés et 2 autres sont prévus d'ici jusqu'à la fin de l'année. La taille des événements varie fortement en fonction de l'organisateur et de leur popularité, de 23 participant·e·s au « Balelec Brabecue » à Lausanne à plus de 460 participant·e·s au « Saufest » à Vienne.

L'ACEL a organisé pour la huitième fois la soirée « ACEL Quiz Owend », cette fois-ci à Schiffange. 22 équipes composées de quatre à cinq membres s'étaient inscrites pour cette soirée qui s'est déroulée le 04 avril dernier. Environ 100 personnes ont participé, essayant de répondre aux questions de 8 catégories. Le comité de l'ACEL s'est également occupé du bien-être des invités. Les équipes gagnantes ont été récompensées par de très beaux cadeaux. L'ACEL remercie les équipes pour leur participation et attend avec impatience la prochaine édition du « ACEL Quiz-Owend » en 2026.

Le Tournoi de Noël est devenu un rendez-vous fixe en fin d'année pour les étudiant·e·s luxembourgeois·e·s. Cet événement combine sport et retrouvaille – l'occasion parfaite de représenter sa ville d'étude sur le plan sportif, ainsi que de retrouver des amis partis faire leurs études dans une autre ville. La prochaine édition du Tournoi de Noël se déroulera pendant deux jours entre le 22 et 23 décembre dans les infrastructures sportives du Campus « Geesseknäppchen ». Comme chaque année, le tournoi est organisé en bonne coopération avec la LASEL. Tandis que l'ACEL s'occupe des participant·e·s et du ravitaillement, la LASEL est responsable du bon déroulement des matchs. Les cercles des différentes villes vont s'affronter dans les disciplines telles que le football, le basketball et le volleyball. L'importance de ce tournoi ne repose pas que sur l'exploit sportif mais plutôt sur la rencontre d'étudiant·e·s lors des vacances de Noël et sur l'amusement. Le tournoi n'a pas de but lucratif, le bénéfice perçu pendant les deux jours est versé chaque année intégralement en tant que dons à des associations caritatives. En 2025, l'ACEL a soutenu le projet « Association Luxembourg Alzheimer » et « Häerzkrank Kanner ». L'ACEL a fait un don de 5500,00€ à chacune de ces associations pour soutenir leurs engagements.

De nouveaux cercles rejoignent l'ACEL

L'ACEL accueille trois nouveaux cercles : LUXÉIRE – Lëtzebuerger Studenten an Irland, qui rassemble les étudiants luxembourgeois en Irlande, LSN – Lëtzebuerger Studenten zu Namur, qui réunit les étudiants luxembourgeois à Namur, ainsi que LILLE – Liaison Interuniversitaire à Lille des Luxembourgeois en Escale, qui représente les étudiants luxembourgeois à Lille.